

## **ENTENTES CANADA-COMMUNAUTÉS : AFFAIRE CLASSÉE**

Le dossier sur le renouvellement des ententes Canada-communautés est une affaire classée.

L'enveloppe de chacune des ententes avec les provinces et les organismes nationaux sera majorée de 30 p. 100 au cours des 5 prochaines années.

Des augmentations de 50 p. 100 ont été consenties aux communautés minoritaires plus peuplées de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec, qui avaient subi des réductions budgétaires importantes au cours des dernières années. La communauté minoritaire acadienne de la Nouvelle-Écosse aura droit de son côté à une augmentation de 40 p. 100. Des fonds ont aussi été mis de côté pour conclure une première entente avec la communauté francophone du Nunavut.

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a écrit aux négociateurs de chacune des communautés pour confirmer le montant que le ministère allouera durant la période allant de 1999-2000 à 2003-2004.

« Nous nous sommes entendus, sans exception » était heureux d'annoncer le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Mauril Bélanger. Celui-ci confirme que le ministère s'était fixé pour objectif de régler ce dossier avant la fin du mois d'août. Il reconnaît qu'il y a eu quelques grincements lors des négociations mais il est d'avis que dans l'ensemble, les communautés sont assez contentes.

Malgré une augmentation de 50 p. 100, les Franco-Ontariens ne sautent pourtant pas de joie. « Il va de soi que le montant octroyé permet à peine de réparer un tant soit peu l'iniquité dans les ressources » peut-on lire dans un communiqué émis par le comité de négociations pour l'Ontario.

Tout en « comprenant les limites budgétaires », on dit voir dans cet accord « un premier pas » vers une collaboration entre la communauté francophone de l'Ontario et le ministère du Patrimoine canadien.

Selon le comité, il revient maintenant au gouvernement canadien d'appuyer financièrement des programmes visant à enrayer « une assimilation galopante » et à répondre aux besoins de groupes dans de nombreux secteurs de développement comme la santé et les radios communautaires.

Le ministère du Patrimoine a augmenté de 10 millions de dollars par année son enveloppe budgétaire destinée au financement des associations et organismes francophones et anglophones en milieu minoritaire. De cette somme, 8 millions iront dans les ententes Canada-communautés, ce qui porte l'enveloppe globale à 27,5 millions par année.

Le ministère a décidé de garder deux millions de dollars par année pour financer directement des projets et des initiatives des communautés minoritaires.

**Tiré de l'Association de la presse francophone  
Septembre 1999**